

De ces temps reculés, elle a même conservé un souvenir incomparable. Je veux parler d'une ancienne colonne itinéraire, au nom de l'empereur Claude, qui a dû servir aussi de borne limitante entre le pays des Ségusiaves et celui des Arvernes. Cette colonne, d'une forme élégante et insolite, placée à 300 mètres à l'est de Vollore, sur la voie antique, a même son histoire. A une époque inconnue, elle avait, comme plus près de nous, celle de Solaise, été surmontée d'une croix. Les Vandales de 1793 ne se bornèrent pas à abattre cette croix ; ils brisèrent aussi la borne milliaire. Soucieuse de la conservation du plus ancien témoignage de l'antiquité de Vollore, la municipalité locale recueillit ces précieux débris et, pour les soustraire à de nouveaux outrages, elle leur donna un asile à la mairie. Elle fit plus encore, et par ses soins, une colonne moderne, reproduction exacte de l'ancienne, a été placée au lieu qu'occupait cette dernière sur l'ancienne voie d'Aquitaine. Et l'on voit ainsi comment il faut entendre ce que raconte un érudit Auvergnat, non prévenu de ce fait, quand il nous dit que deux bornes milliaires ont été retrouvées à Vollore (1).

La prospérité que Vollore dut à l'une des voies antiques les plus fréquentées de nos régions, ne paraît guère avoir survécu à l'époque de la domination romaine. A peine les Francs sont-ils établis en Gaule, que cette ville est prise et saccagée, en 552, par Thierry, fils de Clovis et roi d'Austrasie.

Puis, comme partout, l'histoire se tait sur ses destinées, pendant de longs siècles. Mais au XIII<sup>e</sup> siècle, les comtes de Forez deviennent, pendant un certain nombre d'années, seigneurs à la fois de Thiers et de Vollore, et c'est ainsi que le nom de ces deux villes apparaît, à plusieurs reprises, sur les pages de l'histoire du Forez.

Pour reprendre la suite non interrompue de son histoire, il faut arriver au XIV<sup>e</sup> siècle ; mais, désormais, les documents ne font plus défaut. Dès l'année 1312, Louis de Thiers, qui en était seigneur, concède à Vollore une charte de franchises, qui est un monument curieux à étudier pour ceux qui suivent, avec intérêt, les progrès incessants de l'émancipation de nos populations rurales au Moyen Age.

Désormais aussi, il est possible à l'auteur, de suivre sans interruption

---

1. Mathieu. *De la position d'Aquis Calidis sur la table de Peutinger.* (Mémoires de l'Académie de Clermont. T. I, 1859, p. 184 et suiv.)